



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251003-D20250013910-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 33

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00139/2025 du 03/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 26 septembre 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

### Etaient présents : (28)

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyfou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

### OBJET :

Mise à disposition  
d'emprise communale  
pour le stockage et la  
valorisation des déblais  
issus de l'opération  
Kiskalis à Tsoundzou 2

**NOTA** : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 10/10/2025 que la convocation avait été faite le 26/09/2025.

Le Maire.

### Absents : (16)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale)

### Absents excusés : (0)

### Procuration : (5)

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI, M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Assane MOHAMED, Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoulfati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que l'opération immobilière « Kiskalis », conduite à Tsoundzou 2 par Eden Promotion pour le compte du bailleur social AL'MA, prévoit la réalisation de 250 logements, dont 180 logements sociaux ;

**Considérant** que ce projet implique d'importants terrassements générant des volumes significatifs de déblais. Plutôt que d'être considérés comme de simples déchets, ces matériaux présentent au contraire un intérêt stratégique pour nos futurs aménagements ;

**Considérant** que leur stockage sur deux emprises communales situées au sein du terre-plein de M'tsapéré offrirait plusieurs avantages. D'une part, il permettrait un préchargement bénéfique, améliorant la portance et la stabilité du site en vue d'accueillir ultérieurement des équipements structurants. Et d'autre part, il constituerait une réserve de matériaux utilisables dans le cadre du remblai du front de mer de Mamoudzou, projet majeur pour la transformation de la façade maritime. Enfin, ces terres pourraient, à terme, participer à l'approvisionnement de la filière locale de brique de terre cuite, dont le développement est encouragé ;

**Considérant** que la mise à disposition des emprises de M'tsapéré sera subordonnée à l'intervention d'un géotechnicien, missionné par le bénéficiaire, afin de définir et de contrôler les conditions techniques de confortement et de stabilisation des remblais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la mise à disposition de deux emprises situées sur le terre-plein de M'tsapéré pour l'accueil des déblais issus de l'opération « Kiskalis ».

**Article 2** : de subordonner cette mise à disposition à l'engagement du bénéficiaire de recourir à un géotechnicien certifié chargé de définir et de contrôler les conditions techniques de confortement et de stabilisation des remblais conformément aux études établis pour les travaux préparatoires.

**Article 3** : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 08/10/2025

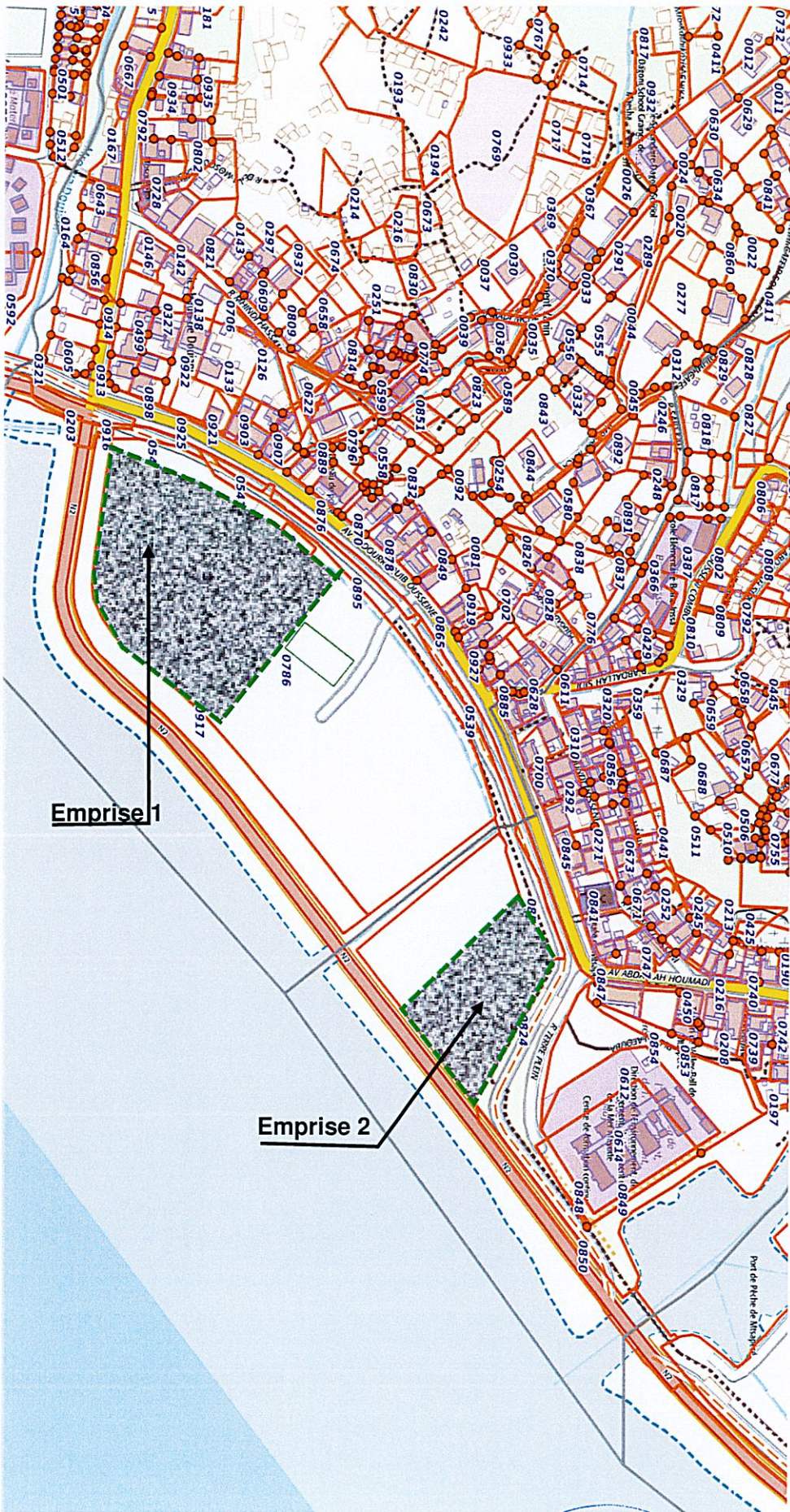
**Le Maire**

**Abstention (0) :**

**Contre (0) :**



Le Maire de la Commune  
de Mamoudzou  
Ambdilwahedou SOUMAÏLA  
MAMMOUDZOU (MAYOTTE)



**Emprise 1**

**Emprise 2**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Le Maire de la Commune  
 de Mamoudzou  
 MAIRIE DE MAMOUZOU  
 Ambliwahedou SOUMAILA